



Ma question en droit du travail

Consultez

→ code.travail.gouv.fr

CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE

→ Les fiches juridiques de www.travail-emploi.gouv.fr.

Adressez-vous

→ Au **39 39***,
qui vous informera de vos droits, obligations et démarches.

*Appel depuis la France métropolitaine : 0,15 € / minute + prix de l'appel. Appel hors métropole ou depuis l'étranger : composer +33 (0) 1 73 60 39 39, accessible uniquement depuis un poste fixe. Coût d'une communication + coût de l'appel international variable selon les pays et les opérateurs.

→ Au **0 806 000 126** Service gratuit
+ prix appel pour joindre le service
de renseignements en droit du travail
de votre DDETS ou DEETS.

Il vous informera du droit applicable à votre situation.

Les services de renseignements assurent des permanences téléphoniques et reçoivent le public sur rendez-vous.